

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2014
A 21 HEURES
COMPTE RENDU SOMMAIRE

La convocation des membres du Conseil Municipal a été adressée au domicile de chacun d'eux le 22 mai 2014 par courrier électronique, conformément à leur choix, et affichée en Mairie le même jour.

L'an deux mille quatorze et le vingt-sept mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lacroix-Falgarde, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : MMES. Nadine BARRIERE – Viviane ARMENGAUD – Christine JACKSON – Emmanuelle LETHIER – Sandrine MEGES – Véréna POINSOT – Brigitte COUSIN – Marielle VARGAS – Monique DAVID
MM Michel CHALIE – Jean-Daniel MARTY – Guilhem PEYRE – Thierry DAVID – Stéphane KOWALSKI – Christophe LELONG – Christophe LAUZE

EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :

Stéphane CARILLO à Christophe LAUZE
André REDON à Monique DAVID

EXCUSEE: Joël MARQUE

Secrétaire de Séance : Brigitte COUSIN

Publication, conformément à l'article 2 de la loi 82-313 du 2 mars 1982 modifiée, effectuée par affichage à la porte de la Mairie le 05 juin 2014.

* *
*

N/Réf. CL/CM - 1081
Début de séance à 21h

0. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 29 avril 2014, Celui-ci n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté à l'unanimité.

1. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts fait obligation au Conseil Municipal de présenter une liste de contribuables à la direction des services fiscaux, à l'effet de constituer la commission communale des impôts directs, dont au moins un titulaire et un suppléant ne doivent pas être domiciliés à Lacroix-Falgarde.

En effet, il précise en son paragraphe 3 que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend, dans les communes de plus de 2000 habitants, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins de la direction des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

1. Mme Evelyne LARRONDE, 28 r de la Gleyzette
- 2 Mme GUILBEAU, 28 r de Goyrans (ancienne employée des impôts)
- 3 M. FOURCADE Henri, 2 rue Dels Grilh
- 4 M. TONON Henri, ch de la Berterolle
- 5 M. LERIVEREND Xavier, av des Pyrénées
- 6 Mme MILLARD Florence, 18 av des Pyrénées
- 7 M. MAURO Jean Pierre, 4 rue de Puivert
- 8 M. JACKSON Simon, Pontoise
- 9 Mme ANTIC Régine, 53 rue Condeau, Toulouse
- 10 M. FOSSARD André, 11 rue Del Riu
- 11 Mme NATIVEL Josette, 1 rue Del Rei Petit
- 12 M. NAKACHE Bernard, Casteviel
- 13 M. COSTE Jean Marc, 19 r de la Gleyzette
- 14 M. DELAPART Arnaud, 55 rue Aignan Serres
- 15 M. CARNAROLI Bruno, 38 r de Goyrans
- 16 Mme DIAZ Sylvie, 22 chemin de la Carierrette
- 17 M. VESCOVI Michel, Le Catilat
- 18 M. DARTEYRE Gérard, 19 rue del Souleilh
- 19 Mme PICO Jeanne, 7 ch de Castelviel
- 20 Mme BOY Isabelle, 28 route de Goyrans
- 21 M. DAVAZE Gérard, 21 Av Del Riu
- 22 Mme FANTUZZI Ghislaine, 4 chemin neuf

- 23 M. FINES Jean-Philippe, 1 route de la Gleyzette
- 24 M. SAUVEPLANE Patrick, ch de la Fontaine
- 25 M. BESSEDE Michel, 10 rue Dels Pibouls
- 26 M. SADACA Franc, Castelviel
- 27 M. GIANESIN Guy, 30 avenue Aignan Carrière
- 28 M. BALARD Gérard, 11 impasse Frédéric Mistral
- 29 M. GOXE William, 51 route de le Gleyzette
- 30 M. DAHAN Jacques, 15 avenue Aignan Carrière, Le Moulin
- 31 M. FONTA Francis, 42 avenue del Riu
- 32 M. RIBET Denis, 10 rue Del Souleih

Il informe le Conseil Municipal que conformément à sa demande en séance du 29 avril la plupart des personnes figurant à cette liste ont été informées de notre démarche.

Nous avons pu obtenir une réponse favorable de 19 d'entre elles dont 2 contribuables de la commune mais résidant à l'extérieur à savoir :

Mme GUILBEAU, 28 r de Goyrans (ancienne employée des impôts) née le 22/03/1951
M. LERIVEREND Xavier, av des Pyrénées, né le 23/04/1974
Mme MILLARD Florence, 18 av des Pyrénées, née le 05/10/1968
M. TONON Henri, ch de la Berterolle, né le 03/02/1953
M. MAURO Jean Pierre, 4 rue de Puivert, né le 05/06/1948
M. CARNAROLI Bruno, 38 r de Goyrans, né le 02/11/1957
M. DARTEYRE Gérard, 19 rue del Souleilh, né le 09/10/1945
M. LAGARDE Vivien, le Castelviel, Rebigue, né le
M. SADACA Franc, Castelviel, né le 04/03/1969
Mme ANTIC Régine, 53 rue Condeau, né le Toulouse, née le 04/12/1949
Mme DIAZ Sylviane, 22 chemin de la Carierrette, née le 20/11/1955
Mme BOY Isabelle, 28 route de Goyrans, né le 08/12/1955
M. VESCOVI Michel, Le Catilat, né le 27/03/1976
M. GIANESIN Guy, 30 avenue Aignan Carrière, né le 25/10/1945
M. DAHAN Jacques, 15 avenue Aignan Carrière, Le Moulin, né le 27/06/1965
M. GOXE William, 51 route de le Gleyzette, né le 06/08/1962
M. FOURCADE Henri, 2 rue Dels Grilhs, né le 25/02/1945
M. JACKSON Simon, Pontoise, né le 07/09/1966
M FINES Jean Philippe, 1 route de la Gleyzette, né le 20/03/1971

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'en informer la Direction Générale des Finances publiques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste proposée par le Maire et lui donne délégation afin de la transmettre cette dernière avec choix préférentiel sur les personnes qui ont donné leur accord.

2. POURSUITE DU PROJET VESTIAIRE FOOT

Comme le Conseil Municipal l'a su pendant la campagne municipale, de nombreux investissements avaient été prévus par l'ancienne municipalité concernant la commune et un emprunt à hauteur de 600 000 euros a été contracté.

En particulier, sur l'espace des Ramiers, avait été envisagé un aménagement complet de la zone (en salle, vestiaires, estrade...), allant de la pétanque jusqu'au terrain de football.

Des moyens ont été déployés d'ores et déjà, à hauteur de 46 000€, pour élaborer des plans précis d'implantation.

Le projet le plus imminent et le plus abouti est celui des vestiaires du foot (voir ci-joint les plans partie vestiaires et partie salle).

Un appel d'offres a été réalisé et analysé.

La restitution le 11 avril par notre Architecte, Monsieur GAMBELIN, de l'analyse des offres effectuée après négociation, fait apparaître que les propositions des entreprises suivantes répondent aux critères de choix qui ont été fixés.

Lot Bâtiment : I CONSTRUCTION pour un montant de travaux HT de 325 569,98€

Lot réseaux : LHERM TP pour un montant de travaux HT de 98 545,20 €

A cette somme, resteront à rajouter les frais d'architecte et autres frais annexes.

Le marché, si le Conseil Municipal confirme la poursuite de ce projet, sera donc signé avec ces deux entreprises.

Suite à la transmission au Conseil Municipal de la note préparatoire de la séance du 29 avril 2014, Mesdames, Sandrine MEGES et Véréna POINSOT, adjointes, avaient sollicité le retrait de cette question en raison de la nécessité de s'approprier plus avant ce dossier afin de pouvoir le présenter aux élus et leur permettre de prendre une décision éclairée sur ce dossier.

Lors de la réunion de la commission travaux le 10 mai 2014, une présentation en a été faite et la commission en est arrivée aux conclusions suivantes :

Au vu de l'avancement du projet, du besoin réel de vestiaires pour le club de football, des frais déjà engagés, nous avons pensé poursuivre cet investissement. Néanmoins, et d'autant plus que nous n'avons plus aucune marge de manœuvre pour d'autres investissements coûteux (le budget étant incompatible avec), nous souhaitons rentabiliser ce projet de la manière suivante :

Si la vocation première des nouveaux bâtiments restera dédiée au football (qui sera d'ailleurs prioritaire), nous souhaitons mutualiser l'espace afin de trouver d'autres utilisations. Ainsi, les vestiaires peuvent se transformer en coulisses, la terrasse (85 m²) en estrade de spectacle et la salle attenante (71m²) en salle de réunion.

La poursuite du projet a été convenue en commission travaux sous la condition de la mise en place d'améliorations sans impact important de coût:

- transformation des vestiaires avec l'utilisation de parois amovibles permettant de moduler d'agencement de l'espace vestiaire (l'architecte doit nous adresser des propositions pour répondre aux recommandations sur les vestiaires) ;
- utilisation de la salle commune partagée avec d'autres associations;
- utilisation comme salle de réunion ;
- etc.

Le club de foot restera prioritaire pour son utilisation, une convention devra être élaborée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer et l'autoriser à signer le marché avec les entreprises précitées.

Après avoir entendu l'exposé du Maire pris connaissance des travaux de la Commission et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour 1 contre (Brigitte COUSIN) de la signature du marché à intervenir avec les entreprises I CONSTRUCTION et LHERM TP pour une montant respectif de :

Lot Bâtiment : I CONSTRUCTION pour un montant de travaux HT de 325 569,98€

Lot Réseaux : LHERM TP pour un montant de travaux HT de 98 545,20 €

et donne délégation au Maire à l'effet de signer le marché.

3. NOUVELLE TARIFICATION POUR LA LOCATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La location des salles communales confronte très souvent la Commune à un problème de restitution des locaux dans un mauvais état de propreté.

Afin de pallier ces anomalies, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire réaliser systématiquement le nettoyage de la grande salle après utilisation par les particuliers ou autres associations payantes et d'intégrer le prix de cette prestation au tarif de location.

Deux devis ont été demandés et la proposition de l'entreprise BCI pour les prestations suivantes :

- ♣ nettoyage des sols par auto laveuse
- ♣ nettoyage et désinfection des sanitaires et appareillages
- ♣ lavage double face de la vitrerie à hauteur d'homme
- ♣ lavage des miroirs
- ♣ nettoyage de la kitchenette, appareillages, frigo, intérieur, extérieur
- ♣ balayage des escaliers et du balcon

Cela représente un coût de 84 €.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'intégrer cette dépense au prix de la location ce qui représenterait la modification suivante :

Location Salles Communales		
LISTE DES SERVICES	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Foyer Rural		
Location Crucifalgardiens	150 €	235 €
Location Extérieurs	300 €	385 €
Location matériel vidéo	50 €	50 €
Caution salle	500,00 €	500 €
Caution remise en ordre	150,00 €	150 €
Caution Matériel	150,00 €	150 €
Frédéric Mistral/Gabriel Fauré/ Danton Cazelles/ Goudouli		
Location Crucifalgardiens	50,00 €	50 €
Location Extérieurs	150€	150 €
Caution salle	300,00 €	300 €
Caution remise en ordre	75,00 €	75 €

Pour information, une enquête sur les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes, fait apparaître les pratiques suivantes :

	Capacité d'accueil	prix location habitants	prix location extérieurs	caution salle	ménage
Aureville	100 pers	prêt gratuit	pas de location	non	non
Goyrans	100 pers	150,00 €	600,00 €	500,00 €	150,00 €
Pins-Justaret	300 pers	300,00 €	600,00 €	600,00 €	non
Pinsaguel	70 pers	70€/jour (semaine)-wk end 90€	90€/ jour en semaine 120€ le wk end	375€ (dont 75€ ménage) Matériel 30€	
Ramonville		associations ramonville: 261 € Particuliers : 261 organismes privés: 626	associations extérieures: 365,00 €		
Labarthe	Foyer: 100 pers	95,00 €	275,00 €	385,00 €	non
	Auditorium: 200 pers		510,00 €	645,00 €	non
Vigoulet-Auzil	100 pers (pas d'accueil handicapé)		140,00 €	500,00 €	non
Vertrieu (Isère, 644hab)		200,00 € Associations: 90 puis 200€	370,00 €	300,00 €	
Grand Lemps (Isère, 2900 hab)	200 pers	Été 180 €, Hiver 260 €	Été 380 €, Hiver 470 € entreprises: Journée 250 € ½ Journée 140 €	500€ pour habitants 500€ entreprises 800€ extérieurs	
Charmes (Vosges, 4600 hab)	150 pers	120	200	460	65
Saulzet (Allier, 360 hab)	100 pers	100	200	400	40

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 17 voix POUR et 1 CONTRE (Brigitte COUSIN) la modification de la tarification de la location des bâtiments communaux telle que proposée par son Président.

4. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE POUR L'ANNEE 2015

Comme tous les ans, le Maire est appelé à procéder au tirage au sort des jurés devant constituer le jury d'assises à partir de la liste électorale.

Le tirage au sort se décompose en 3 étapes :

- 1° - un premier tirage donnera le numéro du bureau parmi les deux bureaux d'électeurs,
- 1° - un deuxième tirage donnera le numéro de la page dans le bureau,
- 2° - un troisième tirage donnera le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré.

L'arrêté préfectoral portant établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2015 fixe à 2 le nombre de jurés à désigner pour notre commune et précise que le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui-ci. Il y a donc lieu de renouveler 6 fois le tirage au sort.

1^{er} tirage :

Bureau n°1
Page n°109 – Ligne n° 1
Nom patronymique : PECOUT

Préfixe : épouse
Civilité : Madame
Date de naissance : 28/10/1954
Lieu de naissance : TOULOUSE (31)
Adresse : Route de la Fontaine.
31120 LACROIX-FALGARDE

Prénom : Anne-Marie
Nom Marital : BREIL

2^{ème} tirage

Bureau n° 2
Page n°45 – Ligne n°8
Nom patronymique : LOSS
Prénom : Jean-Philippe
Civilité : Monsieur

Date de naissance : 23/10/1961
Lieu de naissance : PARIS (9^{ème})
Adresse : avenue des Pyrénées
Code Postal : 31120
Ville : LACROIX-FALGARDE

3^{ème} tirage

Bureau n°1
Page n°134 – Ligne n°1
Nom patronymique : SIKAL
Prénom : Rékia
Civilité : Madame

Date de naissance : 24/10/1971
Lieu de naissance : LARDJEM (Algérie)
Adresse : avenue de Falgarde
Code Postal : 31120
Ville : LACROIX-FALGARDE

4^{er} tirage :

Bureau n°1
Page n°21 – Ligne n°3
Nom patronymique : BRUNIERA
Prénom : Jean-Jacques
Civilité : Monsieur

Date de naissance : 28/11/1957
Lieu de naiss: CASTELNAUDARY (11)
Adresse : chemin de la Colomière
Code Postal : 31120
Ville : LACROIX-FALGARDE

5^{ème} tirage

Bureau n°2
Page n°64. – Ligne n°3
Nom patronymique : ROUSSELLE
Prénom : Marie-Christine
Nom Marital : ROGER

Préfixe : épouse - Civilité : Madame
Date de naissance : 09/02/1957
Lieu de naiss : LA VOULTE RHONE (07)
Adresse : Avenue del Riu
Code Postal : 31120 Ville : LACROIX-
FALGARDE

6^{ème} tirage

Bureau n°1
Page n°24– Ligne n°2
Nom patronymique : CARDINAEL
Prénom : Bruno
Autres prénoms : Jean-Jacques

Civilité : Monsieur
Date de naissance : 20/09/1965
Lieu de naiss : FONTENAY AUX ROSES (92)
Adresse : impasse Calaria
Code Postal : 31120 Ville : LACROIX-
FALGARDE

5. PRET DE LA SALLE DANTON CAZELLE A LA SECTION DES COTEAUX DU PARTI SOCIALISTE

La section des Coteaux du Parti Socialiste sollicite le Conseil Municipal pour renouveler le prêt de la salle Danton Cazelles afin que sa vingtaine d'adhérents puisse se réunir un jeudi par mois de 18h30 à 20h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe du prêt gratuit de salles à des associations politiques, ne faisant pas systématiquement partie de la Commune mais comptant des adhérents de Lacroix-Falgarde.

Il attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que cette demande doit être examinée dans un esprit démocratique.

Il attire également l'attention de l'Assemblée sur le fait que cette décision entraînera d'accorder le même traitement à toute autre demande de même teneur avec accord du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande de prêt de la salle Danton Cazelles à la section des coteaux du Parti Socialiste par 17 voix pour, une abstention (Vénéra POINSOT)

6. DEMANDE DE SUBVENTION A ADAMA 31

L'association des Anciens Maires et Adjoints de Haute-Garonne sollicite une subvention pour l'année 2014.

Il y a lieu que le Conseil Municipal se prononce sur le principe et le montant de cette subvention.

Pour information, aucune subvention n'avait été accordée à cette association.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal vote contre une subvention à l'unanimité.

7. CHANGEMENT DES TARIFS DES DROITS DE PLACE

L'analyse des tarifs des droits de place fait apparaître que ceux-ci n'ont pas été revalorisés depuis de nombreuses années.

Une enquête sur les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes, fait apparaître les pratiques suivantes :

	Mètre linéaire	Branchement électrique	autres
Pins-Justaret	Pas de droit de place – demande juste un don au CCAS sans obligation		
Labarthe sur Lèze	0.70€	1.05€	Cirque sans ménagerie : 60€ Cirque avec ménagerie : 45€ Marionnette : 25€
Pinsaguel	Jusqu'à 3m linéaires : 2,20€ Mètre linéaire supplémentaire : 0.75€ Entre 8 et 10 mètres linéaires : 6€ de plus	1€	Itinérant : 30€ la journée Cirque : 50 € la journée
Goyrans	0.50€	1€	

Au vu des tarifs pratiqués par les communes voisines, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

	Ancien tarif	Nouveau tarif proposé
Par jour pour 3 mètres linéaires	1.50€	2.00
Par jour par mètre supplémentaire	0.25€	0.50
Occasionnel	10.00€	10.00
Occupation du domaine public (terrasse) par m2/an	6.00€	6.00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal vote pour les nouveaux tarifs à l'unanimité.

	Ancien tarif	Nouveau tarif proposé	Nouveau tarif voté
Par jour pour 3 mètres linéaires	1.50€	2.00	2.00
Par jour par mètre supplémentaire	0.25€	0.50	0.50
Occasionnel	10.00€	10.00	10.00
Occupation du domaine public (terrasse) par m2/an	6.00€	6.00	6.00

8. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

8/1 – PROPRIETE Monsieur et Madame D'ADHEMAR de CRANSAC Gérad représentés par Maître Catherine DESPEYROUX-JOLIVET

Monsieur le Maire informe l'auditoire que nous avons été destinataires de la part de Me Catherine DESPEYROUX-JOLIVET, Notaire à TOULOUSE (31) d'une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble bâti dont les références cadastrales sont les suivantes :

PROPRIETAIRES: Monsieur et Madame D'ADHEMAR de CRANSAC
Gérad

NUMERO : AS 80

ADRESSE: 23 route de Goyrans, 31120 LACROIX-FALGARDE

SUPERFICIE : 3000 m² (30a)

PRIX : 325 000 €
+ prorata de taxe foncière et commission de 15 000 €
à la charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'application ou non du droit de préemption du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption, la propriété de Monsieur et Madame D'ADHEMAR de CRANSAC Gérad ne présentant aucun intérêt pour la commune.

**8/2 – PROPRIETE Madame DEPREZ Cindy représentée par Maître
CAVAIGNAC Dominique**

Monsieur le Maire informe l'auditoire que nous avons été destinataires de la part de Me Dominique CAVAIGNAC, Notaire à MONTBAZENS (12) d'une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble bâti dont les références cadastrales sont les suivantes :

PROPRIETAIRES: Madame DEPREZ Cindy
NUMERO : AK37
ADRESSE: 5 rue Aignan Serres 31120 LACROIX-FALGARDE
SUPERFICIE : 309 m²
PRIX : 120 000€ (vente portant sur la moitié des droits indivis en pleine propriété)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'application ou non du droit de préemption du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption, la propriété de Madame DEPREZ Cindy ne présentant aucun intérêt pour la commune.

**8/3 – PROPRIETE M. EYCHENNE Georges et Mme née
SCOGNAMIGLIO Marie**

Monsieur le Maire informe l'auditoire que nous avons été destinataires de la part de Me F. LE JEUNE CERNA Notaire à LALBENQUE (46) d'une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble non bâti dont les références cadastrales sont les suivantes :

PROPRIETAIRES: M. EYCHENNE GEORGES ET MME NEE
SCOGNAMIGLIO MARIE
NUMERO : AI 64 partie)
ADRESSE: 54 chemin de la Carriérette
SUPERFICIE : 1500 m² environ
PRIX : 140 000€ + 10 000 € de commission d'agence

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'application ou non du droit de préemption du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à

l'unanimité de renoncer à son droit de préemption, la propriété de M. EYCHENNE Georges et Mme née SCOGNAMIGLIO Marie ne présentant aucun intérêt pour la commune.

9. QUESTIONS DIVERSES

9/1 – VENTE DE MATERIEL OBSOLETE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2012, une procédure de vente du matériel inutilisé sur un site de vente aux enchères a été lancée.

Un premier matériel a été vendu en 2013 (tractopelle pour un montant de 8 683€). Aujourd'hui, nous souhaiterions reprendre cette procédure et vendre le matériel restant figurant à ladite décision.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer par rapport au maintien de la vente aux enchères sur le site Agorastore et aux prix de départ mentionnés dans la délibération du 23 octobre 2012, à savoir :

- Tonne « 1000L » à eau – 200€
- Remorque épandeur « bleu » – 300€
- Tracteur Gutbrod – 300€
- Epareuse « Rousseau » – 1000€
- Tente – 2000€

Toutefois il indique que des personnes ont fait des propositions directes d'achat de certains matériels.

La commune de Goyrans a fait une offre d'achat de la tente à 1800 €, et une personne est intéressée pour l'achat de l'épareuse pour un montant de 1000€.

Monsieur le Maire propose que le matériel restant à vendre ainsi que son prix soient publiés dans la « Gazette du Cruci-Falgardien ». Si personne ne se présente, le matériel sera vendu aux enchères sur le site Agorastore.

Il indique que si le conseil opte pour la vente du matériel en direct, il y a lieu qu'il se prononce sur l'abrogation de la délibération du 23 octobre 2012 et qu'il délibère sur la définition du prix de vente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme le prix de vente du matériel obsolète suivant fixé par délibération du 23 octobre 2012 :
 - ⤴ Tonne « 1000L » à eau – 200€
 - ⤴ Remorque épandeur « bleu » - 300€
 - ⤴ Tracteur Gutbrod – 300€
 - ⤴ Epareuse « Rousseau » - 1000€

- Décide de modifier le prix de la tente et de le ramener à 1800 €.

- Précise que priorité sera donnée à la vente directe du matériel.

- Décide d'afficher dans la « Gazette du Cruci-Falgardien » le matériel restant à vendre ainsi que son prix.

- Indique que si personne ne se présente, le matériel sera vendu aux enchères sur le site Agorastore.

- Précise que chaque vente fera l'objet d'un rapport lors de la plus proche séance du Conseil Municipal.

- Mandate le Maire à l'effet de mener à bien la présente décision.

9/2 – REMBOURSEMENT D'UNE PAIRE DE POTEAUX DE TENNIS POUR LE COURT N°1 A L'ASSOCIATION TCLF

L'association TCLF a fait l'acquisition d'une paire de poteaux pour le filet du cours n°1, les poteaux existant ayant rompu sous l'effet de la rouille. Elle en demande aujourd'hui le remboursement par la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le remboursement de la somme de 445 € correspondant à l'achat des poteaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, Conseil Municipal se prononce favorablement à ce remboursement par

7 voix POUR, Monique DAVID, André REDON, Marielle VARGAS, Sandrine MEGES, Christophe LAUZE, Stéphane KOWALSKI, Stéphane CARILLO, Christine JACKSON, Véréna POINSOT, Brigitte COUSIN, Viviane ARMENGAUD s'étant abstenus.

9/3 – REMBOURSEMENT DE LA FACTURE DE TELEPHONE DE L'ASSOCIATION TCLF

L'association TCLF a subi une panne de téléphone, et l'a fait réparer par Orange, pour la somme de 99.34 €. Elle en demande aujourd'hui le remboursement par la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remboursement de cette somme.

Etant donné le manque d'information sur ce dossier, le Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

9/4 – PRISE EN CHARGE DU DEVIS D'ACHAT D'UNE CREMAILLERE A L'ASSOCIATION TCLF SUR LE TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL

La crémaillère permettant la tension et le réglage du filet ayant été cassée par des personnes extérieures au club, L'association du TCLF a fait établir un devis de remplacement pour un montant de 75€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge de cette dépense.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à la prise en charge dans le budget communal de cette dépense par 9 voix CONTRE (Guilhem PEYRE, Viviane ARMENGAUD, Monique DAVID, Sandrine MEGES, Stéphane KOWALSKI, Marielle VARGAS, Véréna POINSOT, Brigitte COUSIN, Christine JACKSON), 5 POUR, et 3 ABSTENSIONS (Christophe LAUZE, Jean-Daniel MARTY, Michel CHALIE)

Remarque : Stéphane Kowalski signale l'intérêt de faire marcher l'assurance dans ce type de situation.

9/5 – ELECTION DU REPRESENTANT AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL DU SITPA : annulation de la délibération du 5 avril 2014 et vote

L'article 5 des statuts du SITPA dispose que : « La constitution du comité résultera d'une élection au deuxième degré, chaque commune désignant un représentant au sein d'un collège électoral qui élit à son tour les délégués au comité syndical »

La transmission de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril par laquelle la Commune a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SITPA (André REDON et Brigitte COUSIN) a entraîné une observation des services préfectoraux le 15 mai 2014, quant au nombre de nos représentants, les statuts du syndicat ne prévoyant la désignation que d'un seul représentant par commune.

Il y a donc lieu d'annuler la délibération du 5 avril 2014, et de procéder à l'élection d'un seul représentant pour notre commune.

Monsieur le Maire propose donc de ne maintenir que la candidature de Monsieur André REDON.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9/6 – DESIGNATION DU DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014, le Conseil Municipal doit désigner un délégué pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui se porte candidat :

Thierry DAVID et Monique DAVID se portent candidats.

Ont obtenu :

Thierry DAVID : 4 voix (Thierry DAVID – Christophe LELONG – Emmanuelle LETHIER – Nadine BARRIERE)

Monique DAVID : 13

Abstention : 1 (Guilhem PEYRE)

Madame Monique DAVID est déclarée élue déléguée au Conseil d'Administration du CIAS.
Monique DAVID déclare accepter le mandat.

9/7 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES THERESES »

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la médiathèque se propose d'accueillir l'association Les Thérèses à l'effet de réaliser une représentation du spectacle « Music Box » le 21 juin 2014 à 10h30 à la Médiathèque.

Le montant de cette prestation s'élève à 350 € TTC.

Il y a lieu de conclure une convention de prestation de service avec l'association Les Thérèses.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne délégation au Maire à l'effet de signer la convention à intervenir.

9/8 – QUESTION DE M. CHRISTOPHE LELONG

Christophe LELONG demande la parole à Monsieur le Maire qui la lui accorde.

Question posée par Christophe LELONG:

Christophe LELONG donne lecture d'une question qu'il a préparée à l'intention de ses collègues du Conseil Municipal dont le texte est repris intégralement ci-après :

***POINT N°1 :** Dans le cadre du précédent mandat, le conseil municipal a œuvré sur une multitude d'actions en faveur de l'environnement. Par exemple le lancement du classement en réserve régionale de la zone de la confluence, une chasse au gaspillage énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux, la coupure de l'éclairage public mais aussi, et c'est là l'objet de mon intervention, la labélisation 3 feuilles par la FREDEC (Fédération régionale de défense contre les insectes nuisibles).*

Or il m'a été confirmé que des produits désherbants de type phytosanitaires avaient été employés sur la zone du cimetière sur ordre du pôle exécutif communal. Cette action fait donc fit de notre labélisation, de la santé de nos habitants mais aussi de celle de nos agents techniques amenés à manipuler ces produits.

Je tiens de plus à attirer votre attention sur les autres raisons ayant amené à prendre cette décision, décision qui d'ailleurs a nécessité deux ans de travail aux élus. À savoir la situation extrêmement délicate de la gestion et du stockage de ces produits dans un local technique situé en zone inondable, le coût de ceux-ci et en dernier lieu des prémisses de réglementation en cours d'élaboration par les services de l'état rendant à terme cette démarche obligatoire pour les collectivités territoriales afin de rendre ces dernières exemplaires et d'inciter les particuliers à en faire de même. Il s'agit pour ce dernier point d'une démarche de développement durable afin de préserver la santé des générations futures.

Je tiens à rappeler de plus qu'il s'agit là d'une décision allant à l'encontre d'un vote du conseil municipal précédant et que seul le nouveau CM dans son ensemble est en droit de décider de casser cette prise de décision concernant une volonté politique et ce, même environnementale.

En conséquence je demande que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur la volonté de nous extraire de cette labélisation et, si le vote venait à être positif, que les services la Fredec mais aussi ceux de l'état en soit informés au plus tôt et que notre plaque positionnée devant les services techniques soit retirée.

***POINT N° 2 :** Dans le cadre des projets de la liste vivre et agir ensemble, les candidats avaient présenté le projet d'implantation d'infrastructures sportives à destination du groupe scolaire de l'autre côté du Cossignol. Pour des raisons budgétaires, à mes yeux non fondées car des solutions financières existent et ce sans aucune augmentation d'impôts, le nouveau conseil municipal n'a pas décidé de poursuivre ce projet pourtant cruellement nécessaire pour nos enfants.*

Ceci étant l'achat du terrain requis pour ce projet ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) validée par les services de l'état suite à enquête publique et qui a nécessité plus de quatre ans de travail est en cours de finalisation. Même si le projet n'est pas retenu pour des raisons financières, cet achat de foncier se doit à mes yeux d'être poursuivi et ce pour les raisons suivantes. Le terrain d'un prix modique, dont l'achat avait été budgétisé, permettra de rendre réalisable l'édification d'un gymnase en un lieu stratégique dans le cadre de la démarche des bassins de vie, démarche dans laquelle je vous le rappelle le nouveau Conseil Municipal s'est aussi inscrit. Renoncer à l'achat rendrait totalement hypothétique

cette réalisation pour les générations futures, le foncier étant la problématique majeure de toute décision politique.

En conséquence je demande à ce que le Conseil municipal dans son ensemble puisse clairement se prononcer sur la poursuite de cette acquisition au travers un vote.

Réponse de Michel CHALIE au point n° 1

Nous avons trouvé le cimetière dans un état déplorable, nos morts ont droit eux aussi à notre respect. Il a bien été fait exceptionnellement usage de produits phytosanitaires. Par contre je propose aux membres du Conseil Municipal de venir avec moi si nécessaire entretenir le cimetière et arracher l'herbe.

Réponse de Sandrine MEGES :

Lors d'un entretien avec Richard SZCZEPANIAK, ancien Maire-adjoint, il a été évoqué qu'une négociation était envisagée avec la FREDEC pour une utilisation de produits pesticides pour des zones telles que le cimetière.

Sandrine MEGES souligne que ce point était inscrit dans le programme électoral de l'équipe actuelle : celle-ci s'était engagée à nettoyer le cimetière, complètement envahi par les mauvaises herbes. Madame MEGES rappelle qu'il existe une dérogation possible à la norme « 3 feuilles » pour l'emploi ponctuel et ciblé de produits phytosanitaires. La municipalité continue à chercher des solutions efficaces, alternatives à ces produits.

Remarques de Christophe LELONG :

Christophe LELONG indique que cette décision appelle de sa part deux remarques complémentaires :

L'une sur le fond car cette action de remettre en œuvre des produits phytosanitaires sur le domaine communal doit donner lieu à une décision du conseil municipal et ce, dès que les services de la FREDEC auront été consultés, nous informant si des tolérances pourraient être envisagées pour certains secteurs. Deuxièmement sur la forme où je demande que dorénavant chaque prise de décision à vocation politique et qui donc engage l'ensemble du conseil municipal donne lieu à un avis au travers d'un vote.

Réponse de Michel CHALIE au point n° 2

Monsieur le Maire lui répond que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et qu'il sera évoqué ultérieurement.

9/9 – QUESTION DE Mme EMMANUELLE LETHIER

Mme Emmanuelle LETHIER demande pourquoi le maire et ses adjoints ont refusé de laisser à disposition des citoyens de Lacroix-Falgarde la plaquette de l'Association du Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD).

Réponse de Véréna POINSOT :

Nous avons simplement estimé en réunion d'adjoints que ce type de fascicule n'avait pas sa place en mairie, car la législation française ne permet pas l'euthanasie.

9/10 – QUESTION DE M. THIERRY DAVID

Thierry DAVID souhaite des précisions sur l'organisation de la réforme des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

Réponse de Véréna Poinsot :

La rentrée 2014 se fera sur un rythme de 4x1h de temps d'activité périscolaire (TAP), le soir de 16h à 17h. Ceci a été décidé lors d'une réunion conjointe de la commission des affaires scolaires et du budget, conformément aux discussions engagées avec le LEC. Lors de la rédaction du PEDT (Projet éducatif de territoire), la municipalité envisage de passer ces TAP d'une heure en pause méridienne.

9/11 – QUESTION DE M. GUILHEM PEYRE

Guilhem PEYRE soulève le problème de l'utilisation des poubelles de la résidence « Cité Jardins » par des personnes extérieures à la résidence.

Réponse de Michel CHALIE :

Une réunion est prévue prochainement avec les résidents de ce quartier afin de trouver des solutions.

9/12 – QUESTION DE Mme SANDRINE MEGES

Ont été posés des panneaux photovoltaïques par l'ancienne municipalité pour pouvoir revendre l'électricité or aucune recette n'apparaît au budget. La nouvelle municipalité s'engage à reprendre ce dossier et revendre effectivement l'électricité fournie par ces panneaux. Pour l'instant l'électricité va dans le réseau à fonds perdus.

Réponse de Christophe Lelong:

Ce projet communal a subi le changement de politique de l'Etat concernant le photovoltaïque et qui a amené une multitude d'entreprises de ce secteur à mettre la clé sous la porte. L'entreprise INSEHA, choisie pour ce projet, a disparu juste après l'installation des matériels, nous laissant sans conformité et nous empêchant de pouvoir faire appel au consuel pour mettre en production l'installation. Mais à cela s'est rajouté un problème qui était en cours de traitement du recalibrage du réseau qui devait se faire avec les prescriptions d'INSEHA et d'ERDF. Cet ensemble de problèmes a du coup été extrêmement compliqué à régler d'autant plus qu'il nous a fallu trouver une entreprise prête à reprendre la conformité et le passage du consuel à son compte.

La séance est levée à 23H12

Pour extrait certifié conforme
A Lacroix-Falgarde, le 4 juin 2014
Le Maire,
Michel CHALIE